

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 021 210 14 S0012

Commune de Créancey

date de dépôt : 22 septembre 2014  
 demandeur : Monsieur CASANO Jean Charles  
 pour : Installation de panneaux  
 photogénérateurs sur toiture  
 adresse terrain : 5 rue du moulin, à Créancey  
 (21320)

**ARRÊTÉ**  
**d'opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Créancey**

Le maire de Créancey,

Vu la déclaration préalable présentée le 22 septembre 2014 par Monsieur CASANO Jean Charles demeurant 5 rue du moulin, Créancey (21320)

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Installation de panneaux photogénérateurs sur toiture
- sur un terrain situé 5 rue du moulin, à Créancey (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme

Vu le code du patrimoine et notamment son article L 621-31

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis défavorable conforme de l'architecte des Bâtiments de France en date du 8 octobre 2014 qui considère que le projet est de nature à porter atteinte au château inscrit à l'inventaire des monuments historiques

Considérant que ce projet est situé dans le champ de visibilité du monument historique susvisé

Considérant qu'il est en vis à vis direct avec le château et qu'il introduirait une nouvelle forme géométrique et un aspect de surface (vitre brillante) en rupture avec le matériau de couverture traditionnel

Considérant que le projet n'a pas reçu l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France

**ARRÊTE**

Article unique - Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à Créancey, le  
 le maire

30 Octobre 2014

Jocelyn CHAPOTOT

